

Occupation : Marine Le Pen a tort... mais l'UMPS n'est pas plus à la hauteur !

Lorsque Marine Le Pen compare les rues envahies par des prieurs musulmans à l'Occupation Allemande (avec ou sans majuscule à « occupation » l'allusion est toujours là), n'allez pas croire qu'elle défend la République : ce qu'elle affirme ne sert pas les intérêts des citoyens français qui en subissent les désagréments.

Et quand de Hamon à Copé, l'UMPS crie « bouh la vilaine raciste », elle ne pouvait pas trouver davantage d'idiot's utiles à sa cause : les présidentielles de 2012.

Car enfin, ces prieurs musulmans sont français ! Ils doivent donc être traités en français et rien d'autre ! Et quand bien même certains d'entre eux seraient étrangers, ils restent soumis au droit français (du moment qu'ils y sont en situation régulière). Alors à moins de se rendre sur place et faire un contrôle d'identité scrupuleux ... il est préférable de partir de l'hypothèse que le sol français, le droit français prime.

La comparaison avec l'Occupation Allemande des années 40 n'est là que pour assimiler « musulman = étranger » dans une équation aussi stupide qu'elle est incohérente : depuis quand appartenir à une religion et appartenir à une nation est-il la même chose ?

Mais puis-je en vouloir à l'extrême droite française d'être dans la continuité d'un discours qui n'a jamais changé depuis un siècle ? D'un Le Pen à l'autre, rien de nouveau sous le soleil de France et je constate que Marine Le Pen est tout aussi intelligente (et prudente !) dans son discours que l'était son père : tenir un propos raciste est un délit et elle le sait très bien. Il serait donc idiot (comme les

pantins bobocrates de l'UMPS) de la traiter de raciste alors que techniquement ce qu'elle a dit ne relève pas d'un délit. Pas si bête la Marine !

J'en veux en revanche à tous ces élus de droite comme de gauche, infoutus de tenir un discours véritable à la hauteur des seuls faits. Et quels sont ces faits ?

Des français se rassemblent dans des rues pour prier. Ce rassemblement a-t-il été autorisé par la Préfecture ? Non. Gardons le silence : il est urgent de ne rien faire, et n'allons surtout pas froisser « une minorité ».

Même silence assourdissant du côté des mairies de Paris comme de Marseille où l'on vous ressort le même discours « de compréhension et de respect ». J'entends même qu'il faudrait « permettre à ces gens de prier dans la dignité » et se presser de mettre la main au porte-monnaie du Trésor Public !

Peu importe que d'autres français ne puissent plus circuler librement dans certaines rues.

Peu importe que d'autres français soient dérangés par des tapages diurnes hebdomadaires.

Et que dire des conditions de sécurité ? Il suffit que les freins d'un camion lâchent, d'un verre de trop au volant ? D'un incendie que sais-je ? D'un acte de haine idiot ?

Aussi lorsqu'un maire ou un préfet n'agit pas selon nos lois faut-il se poser la question de savoir pourquoi : peut-être pour caresser dans le sens du poil un électorat ? Ou peut-être parce qu'il considère que les musulmans ainsi rassemblés sont des étrangers qu'il ne faut pas déranger ... auquel cas notre fonctionnaire partagerait la même vision que Marine Le Pen (mais se défend à corps et à cris d'être raciste !).

N'est-ce pas du racisme que de prendre en compte ces considérations communautaristes en présupposant des « origines » qu'un prieur musulman pourrait avoir ?

Je me pose la question et je souhaite que chaque Hamon, Copé,

Delanoë et tant d'autres se la posent ... Racistes en silence ?

Il n'y a ni France d'en haut, ni France d'en bas, pas plus qu'être musulman implique une lignée avec un aïeul né dans le Maghreb, l'Arabie, le Pakistan, l'Inde ou l'Indonésie : cela fait déjà plusieurs siècles que l'Islam, le Christianisme et le Judaïsme se sont mondialisés !

« La France est une et indivisible » : cette affirmation constitutionnelle est bien plus que des mots, elle définit le principe fondamental qui détermine notre Nation.

Le triptyque « Liberté, Egalité, Fraternité » vient alors en corollaire de ce principe supérieur introduisant 3 valeurs, 3 symboles qui résument à eux seuls ce que être citoyen veut dire.

Et c'est en filigrane que ces trois piliers de la République s'appuient sur un socle : la laïcité.

Ce principe philosophique consiste à écarter les dogmes pour créer une Nation s'arc-boutant sur la Raison et non sur le droit divin ou des « lois métaphysiques ou morales » prétendument « naturelles ».

Une riposte laïque est donc nécessaire face à la montée des intégrismes qui sont aujourd'hui beaucoup trop écoutés des élus. Là est le problème. Il y aurait un ennemi appelé Islam ? N'est il pas plutôt en nous-mêmes cet ennemi à combattre ? N'est-il pas ce relâchement de nos politiques et de nos fonctionnaires enfoncés dans les pantoufles franchouillardes des adeptes de la sieste face aux idéologies fascistes et/ou religieuses ?

Depuis plusieurs dizaines d'années, des pans entiers de l'Instruction ont été abandonnés aux religions par des ministres sensés être garants du Pacte Républicain.

Aussi lorsqu'une brèche aussi béante est affichée par l'Etat, ne faut-il pas s'étonner que des groupes religieux en profitent pour monter au créneau dans la sphère publique,

illégalement dans nos rues : ils savent déjà qu'ils ne seront pas sanctionnés, qu'ils vivent dans une institution qui ferme les yeux.

Ce peut être des musulmans rue Myrha à Paris, mais c'est aussi l'Eglise de Scientologie chaque semaine à l'entrée de la Gare Saint Lazare, ou des témoins de Jéhovah qui vous garde une tour, des catholiques intégristes place Notre-Dame à Paris ... ou un élu qui dresse une statue d'un pape au frais de sa commune en Bretagne.

Vous allez me dire « mais cher monsieur Itié, et la Liberté d'expression ? ». Il est vrai qu'une manifestation sur la voie publique est un témoignage de la capacité à s'exprimer : une interdiction reviendrait alors à transformer notre République en une forme totalitaire qui n'est pas acceptable.

Mais c'est oublier qu'une manifestation sur la voie publique doit faire l'objet d'une déclaration préalable en Préfecture pour être licite. Avec le temps, nos fonctionnaires et élus ont pris l'habitude d'une forme de bienveillance en laissant des manifestations spontanées se dérouler, chose que je peux comprendre dès lors que les dites manifestations sont ponctuelles.

Ainsi, nos charmants catholiques intégristes se réunissent chaque 31 octobre en scandant « Holly win » (La Bible vaincra) pour dénoncer la fête celte de Samin, la fête des morts, vieille de 4000 ans et que vous connaissez aujourd'hui sous le nom commercial d'Halloween.

La Préfecture fermera les yeux : cela se produit une fois par an.

En revanche, nos prieurs musulmans se réunissent et bloquent les rues tous les vendredis depuis maintenant plus d'un an. Et peu importe que les commerçants du quartier aient besoin de la voie publique pour ravitailler les stocks de leur magasin ... il faut croire que la liberté de circuler (pourtant garantie

aussi par les lois de la CE !) passe après la liberté de prier !

Mais là, nous touchons à un domaine de la délinquance très précis : la multi récidive.

Et celle-ci n'est toujours pas sanctionnée !

Nous ne sommes donc plus dans le même contexte d'une manifestation ponctuelle tolérée par les pouvoirs publics : il y a abus et les prieurs sont de faits des français (ou des étrangers selon ce que montrera leur carte d'identité s'ils en ont une) qui sont délinquants multi récidivistes.

Voici les faits « bruts de décoffrage ».

Alors, un Benoît Hamon peut toujours évoquer dans la presse que cette situation d'occupation des rues n'est plus acceptable et qu'il « faut trouver des solutions et un calendrier ». Je me marre !

La solution est toute trouvée : envoyer les forces de l'ordre pour rétablir la paix dans l'espace public. Quant à nos prieurs, il est tout aussi digne de prier chez soi.

Digne, gratuit et plus hygiénique que de s'agenouiller au milieu des excréments des chiens parisiens, au milieu de gaz d'échappement et sous la pluie.

Et s'ils souhaitent se réunir ? Qu'ils fassent comme le font de nombreux autres musulmans en France : qu'ils se cotisent pour faire construire leur mosquée.

Et enfin, si le principe laïc les emmerde, je les invite à renoncer à la nationalité française et aller vivre en Arabie Saoudite : là-bas, il n'y a aucune obligation républicaine ... mais il n'y a pas la CAF, les Assedics ou le RSA non plus ... en fait, il n'y a plus grand-chose en matière de liberté surtout si vous êtes une femme.

Il est tout de même curieux qu'il se trouve des français musulmans capables de financer eux-mêmes leurs édifices religieux et organisations (comme chez moi !) : c'est donc

bien que c'est possible !

La majorité silencieuse des musulmans républicains français (pour certains patriotes d'ailleurs puisque militaire engagé en mission en Afghanistan !) ne revendique rien, n'est pas visible. Et pourvu qu'elle ose parfois s'exprimer (sait-on jamais que cela soit risqué ? y compris pour des imams susceptibles de se prendre une fatwa dans la gueule ?), cette majorité silencieuse dira à quel point l'islamisme est un danger pour les libertés individuelles. Les musulmans savent de quoi ils parlent : l'Islam radical n'a jamais créé de démocratie, que des dictatures.

J'invite donc tous les français sans distinction d'origine à ne pas faire d'amalgame comme Marine Le Pen : vous n'êtes envahi par aucun ennemi.

En revanche, devenez vigilant et faites pression sur vos élus : donner leur des coups de pied au cul estampillé « Laïcité ». Car si vous ne le faites pas, demain vous ne pourrez peut-être plus garer votre voiture devant chez vous.

Raoul Andresy